



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi



Ministère de la Famille, de la Sécurité Alimentaire,
de l'Entreprenariat Féminin, de la Micro Finance
et de la Petite Enfance

M.F.S.A.E.F.M.F.P.E.

**EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU
PROGRAMME D'ACTION DE BEIJING + 15**

RAPPORT NATIONAL

**HUITIEME (8eme) CONFERENCE
REGIONALE SUR LES FEMMES
OCTOBRE 2009 GAMBIE/BANJUL**

JUILLET 2009

INTRODUCTION

La tenue de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes à Beijing en septembre 1995 a nourri beaucoup d'espoirs pour une amélioration substantielle de la condition des femmes dans le monde et notamment en Afrique. En effet, la Déclaration et le programme d'actions de Beijing considérés par le Secrétaire Général de l'Organisation des Nations-Unies comme " *l'un des plus remarquables documents jamais produits par une Conférence intergouvernementale*", engagent les États à mener des actions concrètes dans douze domaines prioritaires en vue de l'autonomisation des femmes.

(Le contexte de mise en œuvre étant évolutif, l'évaluation prend en compte de fait les questions nouvelles, émergentes et interdépendantes en rapport avec le programme d'action.)

Quinze (15) ans après Beijing, obligation est faite à tous les pays d'évaluer cette mise en œuvre.

- Où en sommes-nous ?;
- Les femmes et les filles sénégalaises ont-elles vraiment eu des acquis dans ces différents domaines ?;
- La crise économique et financière a-t-elle eu un impact sur ces gains ?
- Pourquoi le Sénégal, après la Septième (7^e) conférence régionale d'Addis Abéba en 2005, a opté pour mettre en œuvre les douze (12) domaines critiques de la plateforme ?

Autant d'interrogations qui nous amènent à aborder ce bilan conformément à l'esprit du questionnaire de la CEA mais en y ajoutant une touche nationale qui traduit la volonté explicite du Chef de l'Etat pour la Promotion de la Femme et l'Egalité des sexes.

La mise en œuvre de la Plate forme d'action de Beijing est fortement influencée par une situation contextuelle marquée :

- au niveau international, par la Déclaration du Millénaire, la mondialisation, les conclusions du Sommet mondial pour le développement social
- au niveau régional, par la mise en œuvre de la CEDEF/CEDAW et son protocole optionnel, la Charte Africaine des droits de l'homme et des peuples et son protocole relatif aux droits de la femme en Afrique,
- au plan national, par les documents de stratégie pour la réduction de pauvreté (DSRP), la Stratégie nationale de Croissance Accélérée (SCA), la Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS), la Stratégie Nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre (SNEEG).

Il est important de rappeler que le Sénégal avait retenu parmi les douze domaines prioritaires de la plate forme d'action de Beijing les cinq suivants :

- le développement économique et la lutte contre la pauvreté ;
- l'éducation et la formation ;
- la santé (santé de la reproduction) ;

- la promotion des droits fondamentaux des femmes ;
- l'amélioration des mécanismes institutionnels de promotion et de financement des femmes.

Dix ans après, le Sénégal a opté de faire des sept autres domaines une priorité nationale. Ainsi, des orientations stratégiques ont été dégagées à partir d'une vision prenant en compte la non discrimination dans toutes les politiques nationales. Des réalisations ont été faites dans la plupart des secteurs par le Gouvernement, la Société Civile, le Parlement.

I. Première Partie : Bilan des réalisations et des difficultés rencontrées

1-1 Femmes et Pauvreté

a). Mesures prises par le gouvernement

- Existence d'une stratégie nationale de protection des groupes vulnérables : femmes notamment ;
- Elaboration et mise en œuvre du Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DRSP) ;
- Mise en œuvre d'un programme d'allègement des travaux de la femme (six cent millions du budget national par an) ;
- Décision Présidentielle d'octroi de mille moulins par an aux femmes ;
- Mise en œuvre des grands chantiers du Chef de l'Etat pour lutter contre la féminisation de la pauvreté : construction de Centres national et départementaux d'assistance et de formation pour les femmes (CENAF/CEDAF), création du Projet Crédit pour les Femmes etc...
- Mise en place de lignes de crédits spécifiques pour les femmes au niveau des projets et programmes ;
- Initiative Nationale de Protection Sociale des groupes vulnérables INPS (SUXALI JABOOT) avec un accent particulier pour les femmes et la petite fille.

b). Résultats enregistrés :

- Mise en place d'équipements d'allègements des travaux de la femme ;
- Une bonne répartition de ce matériel sur l'étendue du territoire
- Quatre CEDAF construits et 512 femmes formées de 2007 à 2008 ;
- Mise en œuvre de 4 programmes nationaux de lutte contre la pauvreté et sa féminisation ;
- Accès amélioré aux infrastructures de base : quatre départements pourvus en CEDAF équipés et fonctionnels ;
- Accès amélioré au crédit grâce aux projets exécutés au niveau du mécanisme national (3), aux mutuelles d'épargne et de crédits, aux banques classiques qui développent des interventions de proximité.

c) Contraintes majeures

- la budgétisation selon le Genre toujours à l'état de projet ;
- Faiblesse de la prise en compte du Genre dans les politiques nationales de développement économique et social ;
- Faiblesse de données statistiques désagrégées par sexes ;

- Insuffisance d'études situationnelle, d'impact et de suivi évaluation des projets et programmes
- L'existence de disparités et d'inégalités dans la répartition des rôles et responsabilités familiales ; la femme supporte de faite de nouvelles charges qui étaient dévolues aux hommes ;
- Les besoins en études et recherches du mécanisme national non satisfaits par manque de ressources.

2- 2. Education et Formation des Femmes

a. Mesures prises par le gouvernement

Le secteur formel :

Au niveau du préscolaire

- Création de l'Agence nationale de la Case des Tout Petits (2000) à côté de la de Direction de l'Education Préscolaire.

Au niveau de l'élémentaire

- Mise en œuvre du Programme Décennal pour l'Education et la Formation (PDEF) avec un accent particulier sur l'accès et le maintien des filles à l'école;
- Existence d'une cellule genre fonctionnelle au niveau du Ministère de l'Education ;
- Implication la société civile à travers le projet Scolarisation des filles (SCOFI) dans l'élaboration et la validation des plans d'action et la sensibilisation ;
- Amélioration de l'offre éducative .

Au niveau de l'enseignement moyen et secondaire

- Décision de construction de lycées et collèges de proximité au niveau national et local ;
- Décision d'éliminer depuis 2007, la circulaire administrative qui empêchait les filles enceintes de poursuivre leur scolarité ;
- Appui aux filles les plus méritantes (équipement en matériel informatique, bourses d'études ou aides).

Au niveau du supérieur

- Généralisation de l'aide par l'attribution de bourses ;
- Construction de Centres Universitaires Régionaux (CUR) fonctionnels (Bambey, Thiès, Ziguinchor etc....);
- Mise en œuvre du projet leadership des femmes pour le développement et la démocratie à l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar (**168.000.000 FCFA** pour 2006-2007) ;
- Création d'un Laboratoire Genre à l'Institut Fondamental d'Afrique Noire/UCAD ;
- Intégration de modules genre dans l'enseignement universitaire ;
- Agréments d'Etablissements privés d'enseignement supérieur délivrés par l'Etat.

Au niveau de la formation professionnelle et technique

- Création de quatre universités avec des filières dans l'agriculture, la mécanique, l'électricité, le bâtiment, l'agroalimentaire ;

- Existence de projet d'appui à la formation professionnelle féminine pour la réinsertion des filles (régions de Diourbel, Fatick et Kaolack) ;
- Création de nouveaux lycées techniques, de centres d'enseignement technique féminin (CRETEF) et de centres départementaux d'assistance et de formation pour les femmes (CEDAF).

Le secteur non formel :

Au niveau de l'alphabétisation

- Le gouvernement a pris des engagements fermes pour la promotion de l'Education Pour Tous (EPT). Des projets d'alphabétisation fonctionnelle ont été exécutés par des structures telles que PAIS-Etat, PAPF, PAPA, Alpha-femmes, PADEN, PLCP ;
- D'autres mesures sont prises pour résorber les déperditions scolaires et la déscolarisation précoce : le Centre Guindi, les Centres Sauvegardes, et les centres polyvalents.

b). Résultats enregistrés

- L'Offre éducative est passée en 2000 de 4715 écoles construites à 6460 en 2005, soit une augmentation de 45% de la capacité d'accueil ;
- L'effectif des étudiantes à l'UCAD est estimé à 7378 en 2000/2001. Les filles sont plus nombreuses dans les facultés de médecine, de sciences juridiques et politiques et en faculté des lettres ;
- Le niveau de scolarisation dans le préscolaire estimé à 34% en 2003 enregistre un indice de parité de 1,11 en faveur des filles ;
- Le taux brut d'accès au primaire (qui est le taux net d'accès au CI) est passé de 49, 37% chez les filles en 2005/2006 à 49, 85% en 2006/2007 ;
- Le taux brut de scolarisation est en constante progression passant de 77,3% chez les filles en 2004 à 80, 6% en 2005 ;
- La capacité d'accueil au niveau élémentaire a augmenté de 45% ;
- La révision des images stéréotypées dans les manuels scolaires est en cours ;
- Dans l'enseignement moyen, les effectifs scolarisés en 2007 se chiffrent à 393.476 soit un taux brut de scolarisation (TBS) de 35,93%.
- Au niveau de l'enseignement secondaire, l'effectif a connu un accroissement du taux annuel de 3,90% entre 1999 et 2006 en passant de 563.696 à 736.616 ;
- Concernant la Promotion de la Formation professionnelle orientée vers le marché du travail, les filles représentent 53,86% des effectifs en 2008 contre 52,98% en 2007 ;
- La part des femmes dans les effectifs enrôlés en alphabétisation représente 79,2%, ce qui a permis d'atteindre l'objectif annuel de 63,2% en 2008 ;
- De plus en plus de femmes sont aujourd'hui en mesure d'utiliser des moyens d'expression moderne (TIC)
- L'ouverture aux femmes des métiers et fonctions jadis réservés aux hommes est de plus en plus systématisée.

III. Prise en charge des questions interdépendantes et émergentes

- La prise en compte des 04 autres objectifs clés de l'Education pour tous (EPT) par la communauté internationale
- La promotion d'une éducation inclusive et intégrative

c). Contraintes

- La contre performance des programmes de construction a réduit considérablement le taux net de scolarisation des filles à tous les niveaux ;
- L'accroissement des abris provisoires (16,3% du réseau en 2008 contre 14,8% en 2007) au détriment des constructions ;
- Les pertes des quantum horaires induites par les grèves d'enseignants ou d'élèves ;
- La faiblesse des ressources mobilisées dans le Budget consolidé d'investissement (BCI) dans le cadre de la lutte contre l'analphabétisme ;
- Les difficultés de maintien des filles à l'école dans les zones rurales à cause de l'exercice par ces dernières des rôles traditionnels dévolus aux filles et aux femmes dans la famille et au sein de la communauté ;
- Les filles sont encore faiblement représentées dans les facultés de physique chimie, de mathématique et de sciences naturelles.

2- 3 Femmes et Santé

a). Mesures prises par le gouvernement

1° Prévention et lutte contre le Paludisme

- La mise en œuvre du plan national de développement sanitaire (PNDS) ;
- la dotation gratuite des moustiquaires imprégnées aux femmes enceintes et aux enfants ;
- La systématisation des activités d'IEC dont la stratégie majeure porte sur la santé maternelle ;
- la gratuité des traitements chez les femmes enceintes.

2° Santé maternelle et infanto juvénile

- L'adoption et mise en œuvre d'une feuille de route multisectorielle 2006-2015 pour accélérer la réduction de la mortalité et de la morbidité maternelle et néonatale ;
- La prise en charge par l'Etat des césariennes et fistules obstétricales ;
- L'implantation de blocs opératoires dans les centres de santé ;
- La mise en place de programmes Prévention de la transmission mère enfant (PTME) ;
- La généralisation du dépistage volontaire et anonyme ;
- Le parrainage des enfants infectés ou affectés par le VIH/SIDA ;
- L'implantation des centres ados.

3° Autres maladies : tuberculose, maladies cardiovasculaires et IST/SIDA

- La mise en place de programme aides et secours au niveau du mécanisme national de promotion de la femme pour la prise en charge des soins
- L'appui à l'évacuation des cas d'urgence à l'étranger par la Présidence de la République
- La création d'un institut de santé chargé de prendre en charge les IST/SIDA
- La prise en charge des cas sociaux par le gouvernement
- La mise en application du plan sésame qui vise la gratuité des services et soins à apporter aux personnes âgées

4° Infrastructures

- Construction, réhabilitation et équipement des structures de santé

5° Personnel

- La politique de recrutement annuel d'un personnel de santé pluridisciplinaire
- Le renforcement des capacités des agents communautaires de santé.

b) Résultats enregistrés

- L'augmentation du taux de couverture en TP12 en 2008 de 63% contre 61 en 2007 ;
- La baisse du taux de morbidité proportionnelle palustre qui avait stagné pendant 10 ans entre 33 et 35%. Le taux actuel est sous la barre de 25%.
- La baisse et l'accessibilité du traitement palustre aux pauvres notamment les femmes ;
- L'accroissement du taux de consultations prénatales qui est passé de 74% en 2007 à 88% en 2008 ;
- La baisse du taux de mortalité maternelle : de 510/100000 naissances vivantes en 1992, à 401/100000 naissances vivantes en 2006 ;
- L'augmentation de la proportion d'accouchements effectués dans les formations sanitaires passés de 62,5% en 2007 à 61% en 2008 ;
- Le Sénégal compte actuellement 768 postes de santé, 54 centres de santé et 20 hôpitaux ;

c) Contraintes

- Les ressources allouées à la santé sont encore faibles. S'y ajoute la lourdeur dans les procédures de mobilisation des ressources ;
- Le difficile accès aux structures de santé surtout en milieu rural et dans les zones qui ont connu des conflits ;
- L'insuffisance de données désagrégées par sexes concernant les coûts et avantages en matière de santé ;
- L'insuffisance de personnel qualifié dans les structures de santé surtout en milieu rural (le taux de couverture actuel d'une Sage-femme pour 3371 femmes en âge de procréer reste en deçà de la norme préconisée par l'OMS) ;
- La faiblesse de la disponibilité et de l'accès à des soins obstétricaux et néonataux d'urgence de qualité
- Le coût encore élevé des prestations de services

I. Questions nouvelles :

- La prise en charge des cas de cancer du col de l'utérus du sein et des fistules obstétricales
- La féminisation de l'épidémie du VIH.

2- 4 Le VIH/SIDA et ses effets sur l'Egalité Hommes - Femmes

a) Mesures prises par le Gouvernement

- L'existence d'un plan stratégique national de lutte contre le Sida avec une composante « Femme Sida » en exécution
- La création d'un mécanisme de coordination nationale présidée par le Premier Ministre : Conseil National de lutte contre le Sida CNLS qui compte en son sein des Organisations de femmes, ONG etc.
- La mise en place d'un mécanisme national de coordination de la mise en œuvre du plan stratégique : Comité national de lutte contre le Sida et les points focaux des secteurs dont celui des femmes.
- La gratuité des anti-rétroviraux en faveur des PV/VIH parmi lesquels les femmes réunies au sein de deux associations : ABOYA – ASASFA.

Le projet de loi sur le VIH/SIDA adopté en Conseil des Ministres est en instance d'être voté par le Parlement sénégalais.

- Le plaidoyer pour l'élaboration de textes d'application de la loi est en cours
- Un comité d'alerte et de veille sur le VIH/SIDA est créé
- Une recherche nationale sur les déterminantes de la féminisation de l'épidémie est en cours de réalisation. D'autres recherches sectorielles sur la question existent déjà.

b) Résultats Enregistrés

1- Prévention de la transmission sexuelle

- Mise en œuvre de plans stratégiques de lutte contre le SIDA par des ministères en charge de la Famille, de la Jeunesse et du Tourisme ;
- 12.235.230 préservatifs distribués sur l'objectif annuel de 12.000.000.

2- Prévention de la transmission sanguine

- Trois nouvelles banques de sang fonctionnelles ont été réceptionnées augmentant ainsi la sécurisation du sang qui est un acquis au Sénégal
- 45.869 poches de sang testées (VIH, Virus des Hépatites, Syphilis) ont été transfusées en 2007-2009.

3- Le Conseil- Dépistage Volontaire (CDV)

- 281 sites de Conseil Dépistage Volontaire (CDV) existent dont 74 nouveaux
- 149.931 personnes dépistées sur un objectif de 115.000 soit 130% de performance avec une forte contribution du secteur de la Famille et des Centres Conseils ados

4- Prévention de la Transmission Mère Enfant du VIH

- 92 sites principaux existent dont 19 nouveaux
- 164 sites secondaires
- 111.210 femmes enceintes dépistées sur un objectif de 103.332

5- Prise en charge des personnes vivant avec le VIH (PVVIH)

- 86 sites de prise en charge des adultes ;
- 49 sites de prise en charge pédiatriques ;
- 14.446 PVVIH suivis dont 20% ont bénéficié de traitement contre les infections opportunistes ;
- 9.252 PVVIH ont reçu un traitement ARV sur un objectif de 6.900.

6- Prise en charge Psychosociale, Economique et Educationnelle des Orphelins et Enfants Vulnérables au VIH (OEV)

- 1.819 OEV ont reçu un appui socio économique ;
- Le premier Programme de prise en charge des frais de scolarité pour 5.000 OEV a démarré durant l'année scolaire 2008.

c) Contraintes majeures

- la persistance de la stigmatisation des PVVIH et des MSM
- la recrudescence des violences et abus sexuels faits aux femmes
- la faiblesse de la prise en compte du genre dans le contexte du VIH/SIDA au niveau des programmes
- la faiblesse des financements pour les projets de lutte contre le SIDA, initiés par les femmes à travers les Organisations
- la faiblesse de la prise en charge psychosociale, économique et communautaire des PVVIH et OEV ;
- la faiblesse de l'appropriation de la PTME par les communautés.

2- 5 Violence à l'Egard des Femmes

a) Mesures prises par le gouvernement

- l'intégration de la Convention pour l'Elimination de toutes les Formes de Discrimination à l'égard des Femmes (CEDEF) dans le préambule de la constitution du 07 janvier 2001 ;
- Ratification en 2004 du protocole à la Charte Africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique ;
- Ratification de la convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et son protocole additionnel visant à réprimer la traite des personnes et en particulier la traite des enfants et des femmes ;
- Vote de la loi du 02 - 2005 du 29 Avril 2005 relative à la lutte contre la traite des personnes et pratiques assimilées et à la protection des victimes. Cette seule loi permet aux associations d'ester en justice. Elle contribue de façon positive à la protection des femmes et des filles ;
- Elaboration d'un plan d'action national de lutte contre la traite des personnes et pratiques assimilées par le Haut Commissariat aux droits de l'Homme et à la promotion de la paix en collaboration avec le ministère en charge des questions de famille ;
- Création d'un Fonds d'assistance judiciaire dont 25% affectés aux femmes victimes de violences.

b) Résultats enregistrés

- L'Adoption de la loi de 99-05 du 12 Janvier 1999 portant sur les violences faites aux femmes ;
- Un comité national de réflexion sur les violences faites aux femmes et aux enfants au niveau du ministère de la Justice en partenariat avec le

X

ministère de la famille et la société civile (arrêté n°10545-08 du 10 décembre 2008) ;

- Existence d'un nouveau plan d'action pour l'accélération de l'abandon de l'excision pour la période 2010-2015 basé sur l'approche droits humains ;
- L'existence d'un réseau des journalistes pour la lutte contre les violences faites aux femmes ;
- Une étude sur la situation des violences basées sur le genre dans les régions de Dakar, Kolda, Matam, Tambacounda et Ziguinchor en 2008 (UNIFEM – UNFPA)

c) Contraintes majeures

- Insuffisance des moyens pour la prise en charge des victimes de violences
- Non spécialisation des acteurs judiciaires et extrajudiciaires sur les questions de violences ;
- La recrudescence des viols et autres abus sexuels occasionnant des grossesses non désirées et précoces ;
- Insuffisance d'étude sur les violences au niveau national
- Absence d'une culture de dénonciation des actes de violences ;
- Absence de logistiques pour la coordination des programmes d'excision et autres pratiques traditionnelles néfastes ;
- Prise de position d'une partie de la diaspora pour le maintien de la pratique de l'excision.

2- 6 Les Femmes et les Conflits Armés

a) Mesures prises par le gouvernement pour protéger les femmes

- L'adhésion aux résolutions 1325 et 1820 des Nations Unies
- Mise en place de mécanismes de négociation pour mettre fin au conflit.
- L'implication des organisations de femmes, des prêtresses et dépositaires de la tradition, des ONG dans le processus de paix en Casamance.
- La mise en place d'un mécanisme national d'impulsion de la paix et de la reconstruction par l'Agence Nationale pour la Relance des Activités économiques et sociales en Casamance (ANRAC).
- La mise en place d'un projet d'appui aux personnes déplacées, regroupées en structures associatives, fédératives à travers le projet Crédit Femme pour un montant de 50 Millions en 2004
- La nomination au Sénat de la femme leader du réseau des personnes déplacées en Casamance.

b) Résultats Enregistrés

- Création d'un centre pour le déminage à Ziguinchor ;
- Les femmes participent au processus de négociation, de résolution et de maintien de la paix ;
- Réinsertion socio économique des femmes victimes de mines anti personnelles ;
- Réhabilitation et reconstruction de certains quartiers, villages et infrastructures des zones touchées ;
- La paix est revenue en Casamance ; Retour de plusieurs rebelles dans les familles grâce aux négociations du gouvernement et l'action des femmes prêtresses.

c) Les Contraintes majeures

- La faible prise en charge psychologique des femmes victimes de mines ;
- L'utilisation des femmes par les rebelles dans les conflits sur le plan mystique, le transport et la pose des mines ;
- L'absence de données désagrégées par sexe dans les questions de conflits en Casamance.
- Un manque de synergie sur la gestion des périodes post conflits ;
- La faible représentation des femmes dans les négociations et la recherche de la paix.

2 - 7 Les Femmes et l'Economie

a)- Mesures Prises par le Gouvernement

- Création d'un département en charge de l'Entrepreneuriat féminin en novembre 2002;
- Mise en place de mécanismes de financement et d'appui technique, pour les femmes (projet de crédit pour les femmes, fonds national de promotion de l'entrepreneuriat féminin, et le fonds d'impulsion de la micro finance) ;
- Création et animation des grappes « **agriculture-agro-industrie** » « **produit de la mer et aquaculture** » « **Textile et Habillement** » en 2008 sur les finances publiques ;
- Elaboration et mise en œuvre d'une politique sectorielle de la Micro Finance avec un accent particulier sur les femmes ;
- Mise en place de programmes de renforcement des capacités économiques des femmes en milieu rural.

b) - Résultats enregistrés

- Elaboration d'un Guide de la femme entrepreneur en 4000 exemplaires ;
- le Fonds National de Promotion de l'Entrepreneuriat Féminin a dans son actif financé pour un montant de 2 598 691 728 FCFA avec 1 942 emplois créés ou consolidés ;
- le Projet de Crédit Femme (PCF) a octroyé 3 578 407 436 Francs CFA à 76 629 femmes pour 2020 projets financés ;
- Le Projet d'Appui à l'Entrepreneuriat Féminin des capacités managériales et techniques des femmes a formé 1340 Femmes ;
- Le Programme d'Appui à la Réduction de la Pauvreté (PAREP) qui intervient dans l'accès des services sociaux de base avec la mise en place d'infrastructures dans l'éducation, la santé, l'hydraulique ;
- Amélioration du système de formation d'apprentissage et de perfectionnement (4300 artisans formés dont 2800 femmes soit 65,12% dans 25 spécialités) ;

c). Contraintes Majeures

- Faible niveau d'information stratégique des femmes sur les opportunités économiques ;
- Insuffisance de la formation technique, managériale les femmes
Accès limité au crédit et au financement ;
- Accès limité aux marchés porteurs et solvables
- Non maîtrise de l'environnement des affaires par les femmes

- Faiblesse de l'allocation des ressources intérieures aux projets et programmes spécifiques aux femmes (moins de 2% du budget national)
- Lourdeur des charges familiales qui freine leurs activités économiques ;
- Absence d'un système d'information sur les femmes dans des domaines comme l'économie ;
- Le Genre n'est pas intégré dans les politiques économiques à cause de l'indisponibilité de ressources humaines adéquates.

d). Questions nouvelles et interdépendantes

- Accentuation de la vulnérabilité des femmes et l'insuffisance de protection sociale ;
- Emergence de comportements d'assistés ;
- Mise en place du programme de protection sociale chiffré à 30 milliards de francs CFA dont une contribution à hauteur de 10 milliards de francs CFA attendue de l'Etat du Sénégal et 20 milliards des partenaires techniques et financiers.

2- 8 Les Femmes et la Prise de Décisions

a) Mesures prises par le Gouvernement

- Adoption par le parlement réuni en congrès le 23 juillet 2008, de la loi constitutionnelle n° 2007 – 40 du 13 novembre 2007 sur l'égal accès des hommes et des femmes aux fonctions électives et mandats électoraux ;
- Le choix des thèmes sur « **la parité** » et sur « **l'égal accès aux fonctions électives et mandats électoraux** » pour deux éditions successives de la quinzaine nationale de la femme 2007 et 2008 ;
- L'ouverture des corps militaires et paramilitaires aux femmes.

b) Les résultats enregistrés

- Une masse critique de femmes et d'hommes très sensibilisées sur l'importance de la représentation des femmes aux postes de décisions pendant la Quinzaine Nationale de la Femme ;
- La présence soutenue des femmes dans les listes électorales et comme têtes de listes aux élections locales de 2008;
- La loi sur la parité introduit dans le circuit des approbations. Un programme de plaidoyer initié par la Société Civile accompagne le processus ;
- Les pouvoirs publics du Sénégal se sont engagés à promouvoir les femmes aux instances de gestion et de prise de décisions ;
- Assemblée nationale : 37 femmes sur 150 soit (24%), 1 Vice Présidente sur 7, 1 Secrétaire Elue sur 5, 1 femme questeur sur 2 ;
- Sénat : 40 femmes sur 100 (40%), 1 femme questeur sur 2, 1 femme Vice Présidente sur 4 (dont une progression de 1,3% pour la dernière législature ;
- Conseil Economique et Social : 43 femmes sur 120 soit (27%), dont 1 Vice Présidente, 2 femmes Secrétaires Elues sur 2 ; 3 femmes Rapporteurs sur 3 ; 5 femmes Présidentes de commission sur 14,

- Collectivités locales : 10 femmes maires de communes sur 150
- Magistrature : 15% de femmes ;
- Corps diplomatique : 6 femmes ambassadeurs, 3 femmes consuls
- Commandement territorial : gouverneurs adjoints : 2 femmes sur 14, 1 femme préfète sur 42;
- 3 femmes chefs de village sur 14000 en 2007.

c) Contraintes Majeures

- Insuffisance de données désagrégées par sexe disponibles ;
- Persistance des inégalités et des discriminations dans l'accès des femmes aux instances de décision ;
- Manque de solidarité et d'appropriation des questions de leadership chez les femmes qui limite leur accès aux instances de décisions ;
- Faiblesse de l'éducation citoyenne des femmes et des filles et leur pouvoir économique.

2- 9 Droits Fondamentaux des femmes

a) Mesures prises par le gouvernement

La Constitution de 2001 garantit :

- l'égalité entre les sexes à travers l'aliéna 4 de son article 7 ;
- le caractère sacré de la personne, l'inviolabilité de son intégrité physique article 7 alinéa 2;
- le droit à l'éducation pour tous ;
- l'égal accès à la possession et à la propriété de la terre, article 15 ;
- l'égal accès à l'emploi et à la profession, article 25.

Le dispositif législatif national renforce ce principe d'égalité à travers plusieurs textes notamment ceux relatifs à :

- La protection de la maternité : code de sécurité sociale : Article 15 et 17 - 18 - 9 - 24 - ;
- La possibilité pour la femme salariée de prendre en charge son époux et ses enfants sur le plan médical ;
- La loi n°2008-01 du 08 janvier 2008 sur l'égalité de traitement fiscal;
- la loi sur la Santé de la Reproduction de 2005 qui permet le libre choix par la femme de se prononcer sur ses droits liés à la santé de reproduction ;
- L'adoption par le gouvernement de la loi contre la discrimination à l'égard des personnes vivant avec le VIH/SIDA, à la protection contre toute forme de stigmatisation et à la criminalisation de la transmission volontaire du VIH;
- La mise en œuvre de programmes et de projets d'information d'éducation et de sensibilisation IEC en faveur des femmes et des hommes pour un changement de comportements au niveau national et local ;
- L'élaboration et la vulgarisation d'argumentaires religieux (Musulman et Chrétien) favorables à l'équité et l'égalité de genre et qui ont fait l'objet d'une appropriation au niveau national et local.

b) Résultats Enregistrés

- Création de l'Observatoire national des droits de la femme (décret n°2008-1047 du 15 septembre 2008), organe d'alerte, de veille et de contrôle du respect des droits des femmes;
- Evolution dans le discours et les attitudes des leaders religieux et de « **Gooru mbootay** » (défenseurs de la cause des femmes) en faveur de l'égalité et de l'équité de genre ;
- Un engagement soutenu des femmes à faire prévaloir leurs droits d'abord en termes de jouissance et de contrôle au plan juridique et judiciaire mais également par leur vulgarisation ;
- La position de veille et d'alerte des ONG et associations pour la promotion et la protection des droits des femmes (création des observatoires décentralisés des droits humains, les boutiques de droits, les maisons de justice etc...);

c) Contraintes majeures

- Faible suivi de l'application de mesures prises et la persistance des barrières socio-culturelles ;
- Insuffisance des ressources allouées à des programmes de protection des droits des femmes ;
- Insuffisance de l'appui des partenaires techniques et financiers

2 – 10. Femmes et médias

a) Mesures Prises par le Gouvernement

- Création de Conseil National de Régulation de l'Audiovisuel (CNRA) par la loi n° 2006 – 04 du 04 janvier 2006 qui a pour mission d'assurer la cohésion du secteur de l'audiovisuel et de faire respecter les règles du pluralisme, d'éthique, de déontologie ;
- La nomination d'une femme à la tête du conseil national de régulation de l'audiovisuel.

b) Résultats Enregistrés

- Accroissement du nombre de femmes dans les médias : journalistes – techniciennes – présentatrices d'émissions, animatrices etc. ;
- Election d'une femme à la tête du Syndicat National des Professionnels de l'Information et de la Communication du Sénégal (SYNPICS) ;
- Election d'une femme à la tête de la Convention des Jeunes Reporters ;
- Nomination d'une femme directrice du Centre d'études des sciences et techniques de l'information (CESTI) ;
- Intégration de modules de formation en genre dans les curricula de formation des journalistes;
- Création de trois radios communautaires spécialisées sur les questions de femmes notamment, genre, violences faites aux femmes développement, paix sécurité etc....

3°) Contraintes Majeures

- Faible accès des femmes aux instances de prise de décisions médiatiques du fait de la persistance des stéréotypes sexospécifiques;

- Planification non sensible au genre dans les programmes et contenus des émissions médiatiques ;
- Persistance d'une culture de dévalorisation de l'image de la femme dans les médias;
- Faible participation des femmes aux émissions médiatiques d'intérêt national;
- Insuffisance de la formation en genre et droits des femmes, des journalistes chefs de desk.

2- 11 Les Femmes et l'Environnement

a) Mesures prise par le gouvernement

- Formulation de la lettre de politique sectorielle autour des axes comme :
- Lutte contre la désertification, la protection des zones humides, la gestion des côtes, le réchauffement de la terre, les zones transfrontalières, la biodiversité et la biosécurité ;
- Elaboration d'une stratégie environnementale qui vise à atteindre la réduction de la dégradation des ressources naturelles, l'amélioration du cadre de vie, de la qualité des services rendus, la préservation de l'environnement et l'atteinte de l'OMD7 ;
- Production de document d'inventaire des émissions de gaz à effet de serre et de projets ;
- Etude sur la vulnérabilité et l'adaptation sur les ressources en eau en 2007 ;
- Régulation juridique fixant les normes sur la pollution atmosphérique par les industries et sur l'application des conventions et codes internationaux sur la gestion des produits chimiques ;
- L'implication des organisations de femmes dans le reboisement, la restauration des mangroves, la création de réserves naturelles communautaires ; celle de Popenguine créées par des femmes en est une illustration ;
- La mise en place de la « Grande Muraille verte »
- L'organisation annuelle et nationale d'une campagne de reboisement
- L'organisation de la journée nationale de l'arbre chaque année.

b) Résultats Enregistrés

- Existence de bois de village en milieu rural créée par les femmes des organisations : 10887 hectares plantés ; 37637 hectares reboisés en 2006 contre 49174 hectares en 2007 ;
- Mise en œuvre de 10 projets ou programmes couvrant les différents domaines ciblés par la lettre de politique ;
- Concernant la conservation de la biodiversité, on note une amélioration de la protection des aires protégées : 11% en 2006 ;
- La réhabilitation des mangroves qui constitue une action qui concerne plus les femmes, a permis de porter le niveau de superficies réhabilitées à 20.000 hectares en 2007 ;
- Capacités de distinction des variations du climat à partir de leurs propres vécus renforcés.

c) Contraintes Majeures

- Fragilité et insécurité des femmes liées aux changements climatiques ;
- Déficit de 35% de la pluviométrie génère des problèmes d'accès à l'eau des femmes ;
- Utilisation abusive du bois de chauffe et d'œuvre ;
- La politique de consommation de gaz butane n'a pas profitée aux femmes rurales ;
- Les femmes disposent de terre de culture (héritage) mais ne sont pas encore propriétaires ;
- Difficultés d'accès au crédit ;
- Difficultés d'accès à l'eau et à l'énergie constituent un facteur aggravant la situation de précarité ;
- Intégration du genre dans le secteur et l'indisponibilité de données désagrégées par sexe.

QUESTION EMERGENTES

- Les changements climatiques et leurs effets sur le mode de vie des populations en particulier des femmes.

2- 12 : La Petite Fille

a) Mesures prises par le gouvernement

- La convention des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant : 31 Juillet 1990 ;
- Protocole à la Convention sur les Droits de l'Enfant ;
- La charte Africaine des droits et du bien être de l'enfant : 1989 ;
- Les conventions 182 et 138 de l'OIT portant respectivement sur l'élimination des Pires Formes de Travail des Enfants et l'âge minimum d'admission à l'emploi ;
- La jeunesse est protégée par l'Etat et les collectivités publiques contre l'exploitation, la drogue, les stupéfiants, l'abandon moral et la délinquance (article 20) ;
- Loi n°2004-37 du 15 décembre 2004 modifiant la loi sur l'Orientation nationale a élargi la mission d'assistance de l'Etat : scolarisation des enfants âgés de 06 à 16 ans ;

- Mise en place de brigade spéciale chargée des mineurs et des mineures ;
- Réintégration des jeunes filles victimes de grossesses précoces dans les écoles ;
- Protection des filles et des garçons contre les violences et l'exploitation sexuelles.

b) Résultats Enregistrés

- pourcentage de filles mariées à 18 ans : 45,5% (EDS 2005) contre 79,7% à 25 ans d'où un net recul des mariages précoces ;
- niveau de connaissance de l'excision : 92,4% chez les hommes et 94,0% chez les femmes en 2005 et un taux d'abandon de 71% ;
- Education par les pairs menée par les structures étatiques et non étatiques sur les comportements à risque des adolescents ;
- Redynamisation et renforcement des structures d'accueil, d'éducation et de formation des jeunes filles sur l'étendue du territoire (bonne pratique) ;
- Leadership des jeunes filles au niveau national et local.

c) Contraintes Majeures

- Non insertion dans le système éducatif des enfants infectés et affectés par le VIH/SIDA ;
- Travail précoce des petites filles et leur exploitation à des fins économique du fait de la pauvreté ;
- Recrudescence des viols et grossesses non désirées ;
- Insuffisante prise en compte des besoins spécifiques des filles en matière d'hygiène dans les établissements scolaires.

d) Questions émergentes au plan national et international

- Atrocité et cruauté des meurtres commis sur les femmes et les filles
- Faiblesse dans la prise en compte des droits économiques, sociaux et culturels des femmes et des filles
- Financement des droits des femmes
- Persistance des conflits socio-politiques débouchant sur les luttes armées
- Orientation sexuelle au niveau africain et international
- Revisiter l'architecture du système des Nations Unies pour le financement du genre
- Non intégration de la dimension genre dans les principes de la déclaration de Paris.

Troisième Partie : Mécanisme institutionnel pour la Promotion de la Femme et l'Egalité hommes - femmes

3- 1 Le mécanisme national de promotion de la femme et du genre

Le mécanisme national c'est le Ministère de la Famille, de la Sécurité Alimentaire, de l'Entreprenariat Féminin, de la Micro Finance et de la Petite Enfance. Il a pour mission de définir les orientations nécessaires pour la planification et la programmation des actions à mener dans le domaine de la promotion de la femme, de la petite fille, de l'égalité et de l'équité de genre.

Le mécanisme national assure en même temps la coordination technique, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes de promotion des femmes et de l'égalité.

Le mécanisme national genre rend compte au gouvernement qui l'a mandaté et aux partenaires impliqués dans la mise en œuvre de la Stratégie.

En 2008, son dispositif a été renforcé par la création par décret n° 2008 – 1045 du 15 Septembre 2008 de la Direction de l'Equité et l'Egalité de Genre et de l'Observatoire National des droits de la femme.

Les ministères sectoriels (points focaux)

Les ministères sectoriels sont les structures gouvernementales en charge des politiques et programmes relevant de leur secteur respectif. Dans leurs missions la promotion ou la protection des femmes et des filles est partie intégrante.

A cet effet, les points focaux genre qui ont été instaurés depuis 1997, ont un rôle déterminant à jouer notamment en assurant le suivi de la prise en compte des besoins pratiques des femmes du genre dans les objectifs, stratégies, programmes et budget de leurs secteurs respectifs. Seulement, leur position et leur faible statut ont constitué des limites dans leurs capacités à influencer et impulser le genre.

A) Mécanismes d'Appui

1) Le Comité consultatif de la femme

Créé par décret n°90-1289 du 08 Novembre 1990, ce mécanisme regroupe les représentants des Organisations de femmes, des ONG, des syndicats, des partis politiques, des points focaux genre des différents ministères et des anciens membres du 1^{er} comité national appelé « **les aînées** ».

En plus de l'organisation des événements spéciaux, ce cadre est chargé de donner son avis sur les questions majeures relatives à la promotion de la femme.

Mais aujourd'hui des lacunes sont notées dans son fonctionnement. Pour pallier à de tels manquements, la réflexion est amorcée en vue de l'adoption de nouvelles orientations portant sur la révision du dit Comité consultatif de la femme, le recentrage de ses missions, de son organisation, et de son fonctionnement.

Ce n'est qu'à ce prix qu'elle pourra jouer son rôle de veille d'alerte, de régulation sociale tout en impulsant une dynamique d'intégration régionale.

1) La société civile

Les ONG et associations ainsi que les réseaux travaillant dans le domaine de la promotion de la femme et du genre ont un rôle à jouer dans l'instauration d'un environnement favorable à l'égalité entre les sexes dans les différents domaines ; social, culturel, économique et politique.

De par leur expertise dans les différents domaines de développement et leur approche de proximité, ces organisations ont menées d'importantes activités dans les domaines du renforcement des capacités des femmes ; la lutte contre la féminisation de la pauvreté, le plaidoyer, la promotion des droits

des femmes, le renforcement et la consolidation du mouvement associatif féminin avec une forte tendance vers le réseautage. Certaines organisations sont représentées au niveau le plus périphérique : villages (14.000). Cette dynamique organisationnelle est fortement soutenue par l'allègement des procédures de reconnaissance de ces structures.

2) Les Parlementaires

A travers leurs structures internes, commissions et réseaux, les parlementaires jouent un rôle important dans le domaine du plaidoyer pour la promotion de la femme, de l'égalité et de l'équité de genre et la mobilisation des ressources.

Les femmes parlementaires ont fait voter plusieurs lois (fiscalité de la femme salariée, prise en charge médicale de l'époux et des enfants par la femme salariée, la loi sur la santé de la reproduction etc.) et suscité l'engagement du gouvernement à promouvoir la gouvernance participative et la participation paritaire des femmes dans la vie politique et à tous les niveaux. Le partenariat entre les femmes parlementaires et les organisations de la société civile est perceptible à travers l'organisation de sessions d'interpellations sur des questions majeures telles que la Souveraineté alimentaire, le Commerce équitable, les changements climatiques etc.

3) Les partenaires techniques et financiers

Les institutions de coopération bilatérale et multilatérale sont des partenaires indispensables pour promouvoir la femme et l'égalité de genre. L'insuffisance des ressources de l'Etat requiert une collaboration étroite avec la communauté internationale pour mobiliser les financements nécessaires au développement du pays.

A ce titre, le Groupe thématique Genre constitue un cadre idéal de coordination et de concertation pour les Partenaires Techniques Financiers qui interviennent dans l'exécution des politiques et programmes. Mais le dit Groupe a traversé une léthargie. Leurs contributions financières aux programmes gouvernementaux ont été en deçà des attentes.

5) Les collectivités locales (CL)

Les Collectivités locales sont les institutions décentralisées, représentées par les Conseils régionaux, les Communes et les Conseils ruraux.

Elles ont un rôle déterminant dans la planification, la programmation et la budgétisation des actions de développement à la base.

A travers le réseau des femmes élues elles participent au plaidoyer pour la promotion de l'accès des femmes aux instances de prise de décision

B) Les mécanismes de financement

D'importants mécanismes techniques et financiers ont été mis en place notamment le Fonds National de Promotion de l'Entrepreneuriat Féminin, le Projet Crédit Femme, le Projet d'Appui à l'Entrepreneuriat Féminin, le Fonds de Promotion Economique.

En plus de ces mécanismes, l'accès des femmes au crédit s'est amélioré grâce au développement des systèmes financiers décentralisés, des Mutuelles d'Epargne et de Crédit, le Crédit Mutuel du Sénégal, des Réseaux, PAMECAS, FDEA, RASEF, PROFENU etc.

A côté de ces réseaux figurent également les banques classiques qui ont adopté une approche de proximité et des conditions plus favorables à l'accès des femmes au crédit.

Cependant, les faibles montants de crédit alloués par ces structures constituent un handicap pour le financement d'activités de grandes envergures. A cela s'ajoute aussi le taux d'intérêt toujours élevé, les procédures d'accès assez longues et surtout les garanties exigées.

C) Les mécanismes de communication

Les médias, les communicateurs traditionnels, les relais communautaires, les artistes jouent un rôle important dans les domaines de l'information, de la sensibilisation mais aussi au niveau du plaidoyer auprès des autorités politiques et des leaders d'opinions, pour des changements de comportements et la création d'un environnement favorable à la promotion de l'égalité et de l'équité de genre.

Aujourd'hui il est donné de constater une tendance au réseautage avec l'émergence depuis 2009, d'Agents Porteurs de dynamiques Communautaires (APDC) au niveau de la base, pour constituer des relais dans les villages et quartiers. Il s'agit là d'une nouvelle approche communautaire, dont une volonté de protection sociale des familles vulnérables.

D) Les mécanismes de collecte des données

Il existe un mécanisme national de collecte et de traitement de données à travers l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANDS) avec des démembrements dans les différentes régions du pays, complété en cela par les études ; recherches effectuées par certaines organisations et structures non étatiques. Cependant, il faut noter paradoxalement l'insuffisance de données sexo-spécifiques désagrégées par sexes.

E) Les Contraintes et faiblesses des mécanismes

De façon générale, il faut noter qu'en dépit des efforts déployés dans les domaines du renforcement des capacités, du plaidoyer et de la mobilisation des ressources pour le financement d'activités génératrices de revenus, ces mécanismes n'ont pas atteint les résultats escomptés dans le domaine de la promotion de la femme de l'équité et l'égalité de genre.

L'insuffisance de leurs moyens matériels, financiers et humains, le manque de synergie entre les différentes parties prenantes, l'instabilité institutionnelle, l'insuffisance des financements, constituent autant de contraintes majeures qui entravent la bonne marche de ces mécanismes.

Concernant les indicateurs et les données désagrégées par sexes, il faut noter que malgré les efforts consentis, l'insuffisance de données ventilées par sexe demeure préoccupante dans la mesure où elles constituent une limite pour institutionnaliser la budgétisation sensible au genre. La disponibilité de

telles données auraient facilité l'élaboration d'indicateurs plus performants et choisir des priorités en faveur de l'équité et l'égalité de genre.

Défis :

- Mobilisation de ressources suffisantes ;
- L'intégration du genre dans les politiques sectorielles ;
- Le respect de la destination de l'aide pour plus d'efficacité ;
- L'atteinte des OMD d'ici à l'horizon 2015.

Questions émergentes :

- Financement de l'équité et de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes ;
- Effets des changements climatiques sur la santé de la reproduction des femmes dans les pays en développement ;
- Prise en compte du genre et de l'égalité des sexes dans la nouvelle architecture de l'aide comme enjeu clé du développement depuis le 3^{ème} Forum de Haut Niveau évaluant la Déclaration de Paris sur l'Efficacité de l'aide.

IV. Quatrième Partie : Défis et Actions à mener

1°) L'intégration du genre dans les programmes et projets.

- le niveau de conscience et de sensibilité des responsables de programmes et projets ;
- le niveau de prise de conscience des femmes sur les inégalités, les stéréotypes et les discriminations dont elles font l'objet et les dispositions pour les combattre ;
- Renforcement des capacités des acteurs et actrices de l'égalité et de l'équité.

***Actions à mener :**

- Susciter auprès du Président de la République, des directives accompagnées d'échéances pour intégrer le genre ;
- Organiser une large consultation au niveau des structures ministérielles : tables de concertation pour définir concrètement les stratégies, l'agenda et les ressources nécessaires à cette intégration ;
- Tenir des conseils présidentiels de partage des programmes réalisés dans le domaine de la promotion de l'égalité et de l'équité de genre ;

2°) Le défis de la disponibilité des données statistiques désagrégées par sexe et des indicateurs genres

*** Actions à mener**

- Renforcement des moyens de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie;
- Développement de plaidoyer auprès des autorités nationales de la CEA et des organismes du système des Nations Unies pour la prise en compte de cette priorité dans leurs budgets ;
- Renforcement des capacités des experts : macro économistes du Ministère de l'Economie et des Finances en analyse et budgétisation sensible au genre.

3°) Le défi de la mobilisation des ressources surtout celle des Partenaires Techniques et Financiers pour la mise en œuvre du programme d'action

La rareté des ressources allouées par les partenaires techniques et financiers aux programmes du mécanisme national, constitue un fait réel dont les déterminants méritent d'être maîtrisés pour que des solutions soient trouvées. IL s'agira de :

- Développer une réflexion pointue sur la question à la lumière des conclusions de la rencontre de DOHA sur l'efficacité de l'aide.
- Renouer avec l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de coopération bilatéraux et multilatéraux entre gouvernement et Partenaires Techniques et Financiers par la systématisation de la contractualisation avec les ONG, les organisations de femmes dans l'exécution.
- Renforcement des compétences des experts et expertes nationaux à formuler des programmes prenant en compte les spécificités et normes de chaque partenaire technique et financier.

4°) Le défi de l'opérationnalisation des mouvements associatifs féminins.

- Principaux cadres d'évolution des cibles, les mouvements associatifs/ Sénégalais malgré leur engagement constant, ne répondent pas toujours aux attentes. Ils souffrent de plusieurs maux.

Pour surmonter ce défi, il faudra :

- Procéder à un diagnostic réel du cadre juridique, des stratégies de création, de la reconnaissance, de fonctionnement et de leurs capacités à conduire ses programmes ;
- Réadapter les textes et les normes d'appui-conseil, de suivi et d'encadrement ;
- Renforcer leur autonomisation ;
- Evaluer les effets et impacts de leurs interventions sur la satisfaction de leurs besoins pratiques et intérêts stratégiques.

5°) Le défi de la participation effective des hommes dans l'accès des femmes à leurs droits sociaux et économiques

Ce facteur bloquant a été à la base des difficultés, barrières identifiées dans l'accès aux droits. Il est à la base de la plupart des maux qui gangrènent les familles et les communautés.

***Actions à mener:**

- Procéder de façon approfondie à une analyse situationnelle qui va au delà des causes pour mettre en évidence les facteurs endogènes et exogènes favorisant ces causes connues de tous ;

- Identifier les bonnes pratiques ou approches et les valoriser dans ce contexte. L'exemple des « **Gooru Mbotaye** » dans des programmes et projets exécutés.

6°) Le défis du Maintien au niveau national de la prévalence du VIH/SIDA, à moins de 1%, du à la tendance de la féminisation de la pauvreté :

***Actions à mener**

- Information, sensibilisation et protection des conjointes et des enfants des HSH ;
- Renforcement du plaidoyer pour un changement de comportement au niveau des foyers et communautés;
- Renforcement des capacités du personnel médical pour une gestion protectrice du statut sérologique des concernés.

7°) Le défis de renforcement des capacités organisationnelles et en leadership des filles

***Actions à mener**

- Identification, organisation et mobilisation ;
- Formation pour un transfert de compétences ;
- Sensibilisation, prévention et protection des filles contre les violences, ITS/SIDA, les abus, exploitations sexuelles, la traite et le trafic ou pratiques assimilées ;
- Mise en place de système de marraïnage des filles (badiénu xaleyi).

CONCLUSION : Les Enseignements tirés

- 1) L'Intégration des questions d'équité et d'égalité dans la loi fondamentale (la constitution Sénégalaise est un acquis considérable qu'il convient de souligner) ;
- 2) Des progrès notables ont été réalisés grâce à la volonté Publique du Gouvernement qui a alloué des ressources financières importantes de son budget ;
- 3) Des mesures importantes ont été prises en faveur de d'Equité et d'Egalité en matière de traitement fiscal dans la fonction publique et dans la prise en charge médicale par la femme, du mari et des enfants ;
- 4) Sur le plan de la réalisation de l'exercice, il faut déplorer l'absence de rencontres sous-régionaux qui permettaient une meilleure préparation de ces assises ;
- 5) L'Insuffisance de données désagrégées par sexe a été un facteur limitant dans l'évaluation des progrès réalisés.